



## Crédit a la consommation

Par **Chinegypt**, le **27/02/2015** à **15:09**

Bonjour

Suite au décès de mon pere (cancer) ma mère a appris que celui ci a contracté divers crédits (alterna , franfinance,cofidis) sans son consentement et sans assurance.

Leur banque (la société générale) n'a jamais fait part a ma mère de l'état catastrophique de leur compte joint.

Le montant des dettes s' élève a 30000€ , de plus mon pere a dépensé toutes leurs économies environ 150 000€.

Mon pere a également dépouillé ses parents comme il avait une procuration sur leur compte.

Il dépensait tout son argent pour consulter des voyants !!!!

Quoi faire ??

Merci de votre aide

Bien cordialement

Par **Visiteur**, le **27/02/2015** à **15:13**

Bonjour,

pour des crédits à la conso pas besoin d'être 2 ! il va être difficile je le crains à votre maman d'expliquer comment elle n'a pas vu la situation s'empirer sur le CJ ? Les prélèvements ont été réalisés dessus je suppose ?

Par **Chinegypt**, le **27/02/2015** à **18:17**

Oui ,les prélèvements se faisaient sur le CJ. Pour contracter les crédits , mon pere mentait sur le montant de sa retraite !!!!!(

Par **Filou17**, le **02/03/2015** à **19:20**

faite un dossier de surendettement à la banque de france et tenter de lui obtenir l'annulation tout ou partie de ces dettes par un PRP (plan de redressement personnel)

Par **Chinegypt**, le **31/03/2015** à **08:47**

De plus ma mère vient d'apprendre que l'assurance pour la maison ne marche pas car le médecin traitant de mon père n'a pas mentionné tous ses problèmes de santé !!!! Que faire ?  
Merci de votre aide